

Respect des normes de construction : les prescriptions fortes du PM

Les effondrements des immeubles de Douala, Ngaoundéré, les glissements de terrains à Limbé dans le Sud-Ouest, viennent donc remettre au gout du jour, la problématique sur le respect des textes régissant l'urbanisme au Cameroun. L'an dernier, c'était les populations du quartier Damas à Yaoundé qui ont vécu le drame de l'effondrement de terrain. Quelques années avant, Ngouaché dans la région de l'Ouest vivait un drame similaire. Afin de juguler ce phénomène, le Chef de l'Etat, dans son télégramme officielle du 25 juillet 2023 adressé au Gouverneur de la région du Littoral instruisait que « des mesures préventives et des garanties de sécurité plus contraignantes soient combinées à la plus grande vigilance des responsables en charge des questions foncières et de construction ». Dans la mise en œuvre de cette Haute instruction du Chef de l'Etat, le Chef du Gouvernement a présidé une réunion interministérielle instruisant l'application stricte de la loi. Celle-ci se décline en cinq points: il s'agit entre autres de la loi du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, du décret du 9 août 2022 fixant les modalités d'exercice de la police municipale et de la circulaire du Ministre de l'Habitat et du développement urbain du 26 avril 2013 relative à la mise en place des commissions des actes administratifs d'urbanisme et la circulaire du MINHDU du 29 novembre 2011 portant sur les mesures de suivi et de contrôle des chantiers de construction des bâtiments. Comme autres mesures prescrites, le Premier Ministre demande aussi l'identification des bâtiments et des constructions à risque afin d'initier, le cas échéant, les procédures conduisant à leur démolition pure et simple. Par ailleurs, les contrôles sur le terrain des chantiers dans les villes devront s'intensifier ceci en collaboration avec les services déconcentrés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain et sous la supervision des autorités administratives. Enfin, le Premier Ministre a instruit l'organisation des campagnes de sensibilisation des populations. Le but est d'expliquer aux uns et aux autres leur responsabilité en tant qu'acteur dans le contrôle des constructions. Cette démarche impliquant les Comités de quartier vise à développer chez les habitants l'exigence du respect des règles d'urbanismes et de construction, ainsi qu'une culture d'identification des risques et d'alerte précoce des autorités compétentes.

Le MINHDU en campagne de sensibilisation depuis février 2023

Si ces directives du Premier Ministre marquent véritablement la fin de la récréation en matière de non-respect des normes de construction, il y a lieu de

rappeler que depuis le début de l'année 2023, le ministre de l'Habitat et du Développement urbain ne cesse d'attirer l'attention de tous les acteurs concernés (autorités administratives, maires et populations) sur la nécessité et l'urgence de prendre des mesures énergiques pour mettre fin aux constructions anarchiques et de ceux ne respectant pas les normes de construction. C'est ainsi qu'au sortir de la célébration de la Journée Mondiale de l'Habitat, édition 2022, célébrée à Bertoua sous le thème par Onu-Habitat : « **Attention à l'écart. Ne laisser personne ni aucun endroit de côté** » et au Cameroun sur celui de : « **Lutte contre l'habitat précaire pour des villes plus sûres** », l'ensemble des acteurs urbains avait paraphé la déclaration dite **Déclaration de Bertoua**. Une déclaration qui adressait les recommandations à l'Etat, aux Collectivités Territoriales Décentralisées, aux entreprises et aux organisations internationales, partenaires du développement durable. Durant les échanges qui avaient meublés la semaine de l'habitat qui précédaient la célébration de la JMH, le constat fut fait que les Magistrats Municipaux ignoraient ou encore méconnaissaient la réglementation et les procédures en matière d'urbanisme, notamment les textes régissant ce domaine. C'est ainsi que parmi les recommandations adressées aux CTD dans la déclaration de Bertoua, il leur avait été demandé entre autres de :

- S'approprier les textes régissant l'urbanisme au Cameroun, ainsi que les dispositions internationales en la matière et de partager ces textes avec les conseillers municipaux et les populations ;
- Renforcer les capacités managériales et techniques des collectivités territoriales par l'information des systèmes de gestion des maires afin d'optimiser leurs capacités de recouvrement ;
- D'accroître leur intérêt sur les questions d'urbanisme durable en élaborant des stratégies communales de gestion des déchets, en adoptant une réglementation municipale sur la gestion des déchets incluant des mesures incitatives et des sanctions, en privilégiant l'économie circulaire notamment par la transformation des déchets en sources de création d'emplois et de revenus auprès des jeunes en particulier, en investissant d'avantage dans les équipements de pré-collecte au niveau des ménages afin d'assister les femmes à mieux prendre en charge les déchets et ainsi réduire les installations des bacs à ordures dans les rues et places, en investissant dans les applications numériques innovantes pour optimiser les services urbains notamment le transport urbain et la gestion des déchets ; en mettant en place des systèmes

d'information géographiques sur l'occupation du Sol et du sous-sol urbain pour une meilleure connaissance et une gestion plus harmonieuse de leur territoire.

Dès le début de l'année 2023 et suite au haut accord du Premier ministre, Chef du Gouvernement, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain a lancé le 23 février 2023 à Ngaoundéré, les rencontres régionales de sensibilisation des magistrats municipaux sur la déclaration de Bertoua et les textes régissant l'urbanisme au Cameroun. L'exercice s'est poursuivi dans 7 autres Régions. Ces rencontres régionales conduites personnellement par Mme le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, visaient à permettre une appropriation par les Magistrats Municipaux, de la **Déclaration de Bertoua** issue de la JMH 2022 ainsi que des textes régissant l'urbanisme au Cameroun et une bonne pratique de la mobilisation citoyenne. Il aura été également question de recueillir des suggestions pour une mise en œuvre efficace desdits textes ; d'échanger avec ces derniers sur leur rôle et les défis auxquels ils sont confrontés ; de les sensibiliser ainsi que les autres acteurs public du secteur, sur l'urgence de l'implication des citoyens dans les réflexions qui entourent les prises de décision ; de renforcer la capacité des magistrats municipaux sur la Maitrise d'Ouvrage et d'obtenir leur engagement à œuvrer pour l'amélioration du paysage urbain et la mise en œuvre des ODD.